

Le 25/11/2023

La loi « Choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018, engage tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences prévues à l'article L.6313-1, d'être certifié sur la base du référentiel Engagement de service REF 132 « QualiFormAgri », délivrée par AFNOR Certification.

Afin de répondre aux exigences de cette loi, la Direction de l'EPL Meuse, est engagée dans une politique de qualité au cœur de ses activités sur ses trois sites, Bar-le-Duc, Verdun et Belleray et par les voies de la formation continue et de l'apprentissage.

Cet engagement permet de démontrer la conformité de notre établissement aux exigences du référentiel QualiFormAgri afin d'obtenir la certification nécessaire à la poursuite de ses activités, notamment pour :

- Le **management**, dans sa stratégie interne et externe, la gestion administrative et financière et les ressources humaines ;
- Les **engagements de service** : au niveau de l'accueil et l'information, l'ingénierie des actions concourant au développement des compétences ainsi que les actions de formation, l'apprentissage, la VAE et l'insertion ;
- Le **suivi et le pilotage du respect des orientations**, en assurant le suivi des engagements, les réclamations, la satisfaction des usagers, les audits et les bilans annuels.

La Direction s'engage ainsi à mettre les moyens humains et matériels contribuant au développement de toutes les actions visant à l'atteinte de cet objectif.

La direction assure le développement d'un réseau de partenaires du champ du handicap, mobilisable par les personnels dans le cas d'accueil de bénéficiaires en situation de handicap.

La direction s'assure de la mise en place et du suivi d'un système de veille règlementaire, économique, sociologique, pédagogique et technologique afin de se positionner et d'améliorer en permanence, son système qualité.

La Direction s'assure aussi de communiquer sa politique qualité à tous les niveaux de l'organisme de formation et de montrer ainsi sa volonté de s'engager dans une démarche d'amélioration permanente avec un point de situation en conseil d'administration annuel.

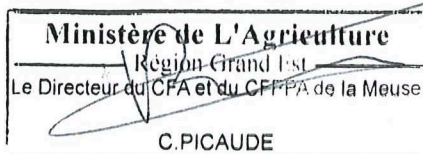
Objectifs pour 2023-2024 – Axes stratégiques

- Maintenir la certification qualité (Qualiopi-Qualiformagri), engagée depuis 2021 et gérée par le responsable qualité désigné pour les centres CFA et CFPPA (Bar Le Duc et Verdun).
- Mettre en place le nouveau projet d'établissement et le décliner en projet de centre avec ses actions à mener.
- Conforter et analyser les données de comptabilités analytiques en s'appuyant sur les indices de vulnérabilité afin de piloter plus finement les différentes formations proposées.
- Organiser l'activité et les rôles de chacun dans une logique de travail commun CFA-CFPPA et limiter le turnover des équipes.

Décision qui sera proposée au CA du 26 mars 2024

Le directeur du CFA et du CFPPA de la Meuse

M. PICAUDE Corentin



Directeur de l'EPL Meuse

M. CADIEU Gilles

